

## Délibération du 12 décembre 2025

délibération **N°2025-65 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture et la maintenance des analyseurs de fumées de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets**

- Date de convocation : le vendredi 5 décembre 2025
- Date de publication : le 19 décembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni le 12 décembre 2025 à 15h à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 21\*, Nombre de votants : 24

\*Départ de L. GRILLAUD à 16 h 30

### POUVOIR DE VOTE

Marie-Claire BARBIER donne pouvoir à Benoît BADIN

Maryse FABRE donne pouvoir à Marie BENEVISE

Yannick AMET donne pouvoir à Jean Claude FRAISSARD

### EXCUSES : 9

BOIX-NEVEU Arthur

FABRE Maryse

BARBIER Marie-Claire

JOLY Max

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

SIMON Christian

AMET Yannick

HANRARD Bernard

ROUGEAX Jean-Pierre

GRILLAUD Laurent

### ABSENTS : 12

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

SARTORI Walter

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIQUE Thibaut

MAITRE Florian

THEVENON Raphaël

BRUNIER Thierry

PERRIER Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

DANIS Georges

### ELUS TITULAIRES PRESENTS : 17

BENEVISE Marie

BLANQUET Denis

VAN STRAATEN Nicolas

DRIVET Jean-Marc

CARDE Daniel

GRANGE Yves

GIRARD Marc

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

CHEMIN François

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

BOIRON Laurence

ZOCCOLO Alain

### ELUS SUPPLÉANTS PRESENTS : 4

CHAMPROND Nicolas

BADIN Benoît

REYNAUD Claude

VIBERT Christian

## Délibération du 12 décembre 2025

délibération **N°2025-65 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture et la maintenance des analyseurs de fumées de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets**

---

Monsieur François Chemin, Vice-Président, rappelle que dans le cadre de la mise en application de l'Arrêté préfectoral du 20/09/2002, complété par l'Arrêté Préfectoral du 19/03/2024, l'UVETD a l'obligation de surveiller ses effluents gazeux et dispose à ce titre, des équipements suivants :

- 4 analyseurs multigaz (gaz acides, COT, NOx, NH3,...)
- 6 analyseurs de poussières
- 6 sondes de mesures des paramètres auxiliaires (pression, température, vitesse,)
- 3 préleveurs semi-continu pour le suivi des dioxines et furannes

L'ensemble de ces équipements (analyseurs, lignes chauffées, préleveurs) ont été changés en 2014.

Si certains de ces matériels (4 analyseurs multigaz et 3 préleveurs semi-continu pour le suivi des dioxines et furannes) donnent satisfaction et ne nécessitent pas d'être remplacés, d'autres analyseurs, a contrario, sont sujets à des pannes récurrentes ces dernières années et doivent être renouvelés.

Les équipements concernés sont les 6 analyseurs de poussières et les 6 sondes de mesures des paramètres auxiliaires.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer la maintenance globale de l'ensemble du matériel d'analyse afin de garantir les disponibilités réglementaires des mesures.

Le marché actuel arrivant à échéance, il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

La consultation à initier sera organisée en 3 lots définis ci-après et donnera lieu à la conclusion de marchés ordinaires à prix forfaitaires.

Lots	Intitulé du lot	Montant estimé sur 4 ans
Lot 1	Fourniture et maintenance des analyseurs à remplacer : analyseurs poussières et sondes de mesures paramètres auxiliaires	300 000 € HT
Lot 2	Maintenance des analyseurs multigaz de marque MKS	300 000 € HT
Lot 3	Maintenance des analyseurs semi-continus dioxines et furannes de marque DMS	50 000 € HT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

**Vu** les statuts de Savoie Déchets,

**Vu** la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert pour la fourniture et la maintenance

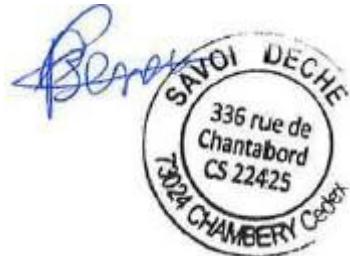
des analyseurs de fumées de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets

**Article 2 :** autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés ordinaires à venir et tous documents y afférents.

Laurence BOIRON  
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE  
Présidente



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

**Vu** les statuts de Savoie Déchets,

**Vu**

***Il est proposé au Comité Syndical :***

Article 1 :

Article 2 :

Article 3 :

